

CA-34-2024

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 17 septembre 2024

À la rencontre ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire René-Lévesque tenue en zoom-conférence ce dix-septième jour du mois de septembre 2024 à compter de 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Représentants des parents :

M. Marc Lusignan	District n° 1
M ^{me} Sabrina Houle	District n° 3
M ^{me} Marie-Claude Prévost	District n° 4
M ^{me} Mélanie Marin	District n° 5

Représentants de la communauté :

M ^{me} Marie-Christine Boudreau	Expertise en matière de gouvernance, éthique de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines
M. David Roy	Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
M ^{me} Rosalie Bujold	Âgée de 18 ans et plus

Représentants du personnel :

M. Félix Boudreau	Personnel enseignant
M ^{me} Laurence Girard-Galarneau	Personnel professionnel
M ^{me} Véronique Nadon	Direction d'établissement
M ^{me} Julie Castilloux	Personnel de soutien

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Sandra Nicol, directrice générale, en présence à Bonaventure
M. Nicolas Tchernof, secrétaire général
M^{me} Monica Pichette, directrice des services éducatifs
M. Simon Bujold, directeur des ressources matérielles
M. Samuel Johnson, directeur des ressources financières

SONT ABSENTS :

M^{me} Julie Roy, membre parent
M^{me} Katia Guité, membre du personnel
M. Félix Caron, membre de la communauté
M^{me} Line Débigaré, membre de la communauté

CA-24-425 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Mélanie Marin, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue aux membres.

CA-24-426 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Rosalie Bujold propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour et varia
4. Code d'éthique – Dénonciation d'intérêt
5. Période de questions
6. Rapport de la présidente du Conseil d'administration
7. Rapport du président du Comité de parents
8. Rapport de la direction générale
 - 8.1 Suivis au procès-verbal de la rencontre du 27 juin 2024
 - 8.1.1 Portrait de la situation de la rentrée scolaire 2024-2025
 - 8.2 Orientation stratégique et planification annuelle de la direction générale en lien avec le plan d'engagement vers la réussite
9. Rapport de la direction des ressources financières
 - 9.1 Budget 2024-2025 - Adoption
10. Rapport de la direction des ressources matérielles
 - 10.1 Vente de l'école du Plateau de Saint-Alexis – Renonciation à l'exercice du droit de préférence d'achat
11. Rapport du secrétaire général
 - 11.1 Calendrier de révision de nos politiques et règlements
12. Ordre du jour de consentement
 - 12.1 Procès-verbal de la rencontre du 27 août 2024 - Adoption
13. Date de la prochaine rencontre
14. Levée de la rencontre
15. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Adopté à l'unanimité.

CA-24-000 CODE D'ÉTHIQUE - DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Il n'y a pas de dénonciation pour cette rencontre.

CA-24-000 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

CA-24-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Marin nous informe des activités de la présidence depuis la dernière rencontre :

- Rencontre avec le comité d'évaluation de la direction générale. M^{me} Marin mentionne que les membres sont très fiers du travail réalisé par la

direction générale ainsi que de la cohérence du travail effectué avec les directions.

- Rencontre pour préparer le CA
- Rencontre de rétroaction

CA-24-000 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PARENTS

Aucun suivi.

CA-24-000 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-24-000 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 27 AOÛT 2024

M^{me} Sandra Nicol procède au suivi du procès-verbal de la rencontre du 27 août dernier :

Portrait de la situation de la rentrée

Un suivi est fait en lien avec les postes vacants pour le personnel professionnel et une question est survenue en regard aux postes de remplacement en début d'année, Mme Nicol mentionne qu'il n'y a pas de suivi effectué au procès-verbal, concernant les postes de remplacements.

Évaluation du CA 2023-2024

Il y aura une rencontre du Comité gouvernance et d'éthique afin de présenter les résultats de l'évaluation. Ceux-ci seront présentés à une future rencontre du Conseil d'administration.

Orientation stratégique et planification annuelle de la direction générale en lien avec le plan d'engagement vers la réussite

M^{me} Nicol dépose et présente les attentes spécifiques du ministère en regard aux directeurs généraux pour 2024-2025. De plus, elle présente le plan de travail de la direction générale pour cette année.

CA-24-000 RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-24-427 BUDGET 2024-2025 - ADOPTION

Attendu que conformément à la Loi sur l'instruction publique, art. 277, le Centre de services scolaire René-Lévesque doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

Il est proposé par M^{me} Véronique Nadon que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, et ce, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

La présidente, M^{me} Marin est fière du travail effectué par le centre de services en lien avec l'utilisation des sommes budgétaires.

CA-24-000 RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-24-428 VENTE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU DE SAINT-ALEXIS – RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE D'ACHAT

Considérant la résolution CC-15-38 du Conseil des commissaires du 22 janvier 2015 entérinant la fermeture de l'école du Plateau de Saint-Alexis-de-Matapédia;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire pour le Centre de services scolaire René-Lévesque;

Considérant le rapport d'évaluation immobilière de la firme professionnelle BOURQUE, DUPÉRÉ, SIMARD ET ASSOCIÉS;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une municipalité;

Considérant l'obligation réglementaire d'inscrire une clause de préférence d'achat à l'effet que l'organisme vendeur, en l'occurrence le Centre de services scolaire René-Lévesque, conserve un droit de premier refus, en vertu duquel la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel elle l'aura initialement acquis de celle-ci;

Considérant la résolution 061-2024 de la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia datée du 13 mai 2024 visant à acquérir l'école du Plateau de Saint-Alexis-de-Matapédia dans le cadre de son projet de réhabilitation du bâtiment en partenariat municipal (Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia) et sociocommunautaire (Le Centre Accalmie);

Considérant la résolution CA-24-405 du Conseil d'administration du 11 juin 2024 confirmant l'intention du Centre de services scolaire René-Lévesque de vendre l'immeuble à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia dans le cadre son projet avec le Centre Accalmie;

Considérant que la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia souhaite céder gracieusement le bâtiment au Centre Accalmie en guise de mise de fonds dans le projet;

Il est proposé par M. David Roy que le Centre de services scolaire René-Lévesque renonce à l'exercice de son droit de préférence d'achat et autorise la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia de céder gratuitement l'immeuble, numéro de lot 5 629 817, 192 rue principale, au Centre Accalmie afin de permettre la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment en partenariat municipal (Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia) et sociocommunautaire (Le Centre Accalmie), et autorise le directeur du service de ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à la transaction. La vente par le Centre de services scolaire René-Lévesque à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia est conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

CA-24-000 RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CA-24-000 CALENDRIER DE RÉVISION DE NOS POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

M. Tchernof, secrétaire général, présente le calendrier de révision des politiques et règlements du centre de services scolaire 2024-2025.

CA-24-000 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

CA-24-429 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AOÛT 2024

Le procès-verbal de la rencontre du 27 août 2024 (CA-33-2024) ayant été remis plus de six heures avant la présente rencontre, la présidente est dispensée de sa lecture et M. Félix Boudreau en propose l'adoption, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

CA-24-000 DATE DE PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du CA se tiendra le 19 novembre prochain en zoom-conférence.

CA-24-430 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est 19 h 45 l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Marie-Claude Prévost, la présidente, M^{me} Mélanie Marin déclare la levée de la réunion.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-000 HUIS CLOS – ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Mélanie Marin
Présidente

Nicolas Tchernof
Secrétaire général